

## Projection-Débat : "18 communes vers le zéro phyto en Bourgogne Franche-Comté"

### Se passer des phytosanitaires, c'est possible !

Dix-huit communes de Bourgogne-Franche-Comté en témoignent. C'est un chemin à découvrir, un problème de terrain : Espaces verts, promenades, voiries, lieux accessibles ou ouverts au public, autant de lieux qui diffèrent par leur nature et leur usage.

Reportage réalisé par VEILLE AU GRAIN Bourgogne-Franche-Comté avec l'aide d'ECOPHYTO.

**Le vendredi 9 juin 2017 à 20h, Salle Battant à Besançon (48 rue Battant).**

**Une co-organisation de Veille au grain et Interbio Franche-Comté, avec la présence de la FREDON.**



Les moyens aussi sont multiples et le choix ne peut se faire à priori derrière un bureau car il n'y a pas de solution miraculeuse, et **il faut, sur le terrain, expérimenter, apprendre, comprendre la diversité des situations, choisir l'outil et la méthode les mieux adaptés.**

Il faut parfois innover, modifier l'occupation du terrain, accepter davantage de temps et d'efforts ou même passer des compromis avec les « mauvaises herbes » que l'on apprend aussi à connaître et à considérer d'un autre œil.

C'est aussi l'occasion, pour les élus et les techniciens, de se lancer dans une aventure commune, et de communiquer avec la population. **Quelques « mauvaises herbes » ne seraient-elles pas plus tolérables que ces pesticides invisibles mais si nocifs ?**

Voilà le sujet de ce film que « Veille au Grain » a tourné avec l'appui du Conseil Régional de Bourgogne, du plan Ecophyto et l'aide de dix-huit communes de Bourgogne-Franche-Comté. Qu'elles soient villes, bourgs ou villages, elles se sont lancées avec courage parce **qu'elles avaient fait le choix de ne plus se servir de ces produits dits phytosanitaires.** Elles ont placé en premier la santé de leurs employés, de leurs administrés ainsi que la qualité de l'eau qui ruisselle sur leur territoire avant la facilité de l'emploi de ces substances toxiques.

La loi « Labbé », puis la loi de transition énergétique ont prévu que l'usage des produits « phytosanitaires » soit interdit par ou pour les personnes publiques dès 2017. Nous espérons que ce film pourra aider ceux qui appréhendent encore cette disposition, qu'ils soient élus, techniciens ou simples « jardiniers » (pour ces derniers ce sera en 2019). **Il faut envisager positivement ce renoncement qui se révèle en fait une libération selon ceux qui l'ont déjà pratiqué et qui interviennent dans ce film.**

Les communes d'Asquins, Chenôves, Clamecy, Lons le Saunier, Lure, Mâcon, Malbrans, Monnières, Quetigny, Nans sous sainte Anne, Sancé, Saint-Boil, Saints-en-Puisaye, Salornay-sur-Guye, Saules, Sauvigny-le-Bois, Talant, Toucy, ainsi que l'agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse ont collaboré à ce film. Leurs élus et leurs techniciens en sont les acteurs bénévoles et nous tenons à les remercier chaleureusement ici.

**Projection :** **Vendredi 9 juin, à 20h, Salle Battant à Besançon, Entrée libre**  
**Contacts presse :** *Christelle Bobillier, chargée de communication, 06 47 22 89 26*  
*Alain Lechat, président de Veille au grain,*  
<http://www.veilleaugrain.org/>